

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 20_106

**OBJET : GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LE PARC DE
CHARTREUSE – CONSTRUCTION
MAISON PAR CET OTI**

L'an deux mille dix-vingt, le 5 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le 27 février 2020

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31 <u>Résultat du vote :</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Dominique CABROL, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; <u>Pouvoirs :</u> Christiane Mollaret à Jean-Louis MONIN – Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER
--	--

CONSIDERANT le projet de construction de l'OTi et de la maison du PNRC

CONSIDERANT que le projet retenu dans le cadre du concours d'architecte ne permet pas de réaliser distinctement les travaux de construction de l'OTi et de la Maison du PNRC

Il est proposé, pour mener la phase opérationnelle de construction, de conclure entre le PNRC et la CCCC un groupement de commande selon les mêmes modalités que pour la phase de conception.

CONSIDERANT que la phase de consultation des entreprises va se dérouler entre le conseil communautaire du 5 mars et le conseil communautaire suivant l'installation des conseillers communautaires

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaire à la réalisation du groupement de commande des travaux de construction de l'OTi et de la Maison du PNRC

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 12 mars 2020,

Le Président,
Denis SEJOURNE.

